



**AVIS DE PUBLICITE – REF 3554**

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**

**EDF HYDRO ALPES**

**AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES DES BREVIERES ET DE MALGOVERT**

**COMMUNE DE TIGNES**

**Convention de passage de réseaux d'eaux usées et secs**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	17 septembre 2020
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois calendaire
<b>Date limite de réception propositions</b>	17 octobre 2020
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Commune : Tignes Adresse : 73320 Tignes Références cadastrales : <u>Chute hydroélectrique des Brévières</u> : Parcelles A 1170, 1422, 976, 983, 984, 1346, 985, 1111 <u>Chute hydroélectrique de Malgovert</u> : Parcelles A 1588, 1507, 811, 1957, 1963, 1965, 1967, 1970, 1956, 1969, 1964, 1962, 1966, 1971, 1972, 1973 et 1557
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Enfouissement de réseaux d'eaux usées et secs dans le cadre de la construction d'une nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Terrains situés en rive gauche du canal de fuite de la centrale des Brévières et en rive droite du bassin de compensation des Brévières

<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'au 31/12/2029, échéance du titre d'exploitation de la chute hydroélectrique des Brévières,</li> <li>- Jusqu'au 31/12/2033, échéance du titre d'exploitation de la chute hydroélectrique de Malgovert.</li> </ul>
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité du projet</li> <li>- Faisabilité du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner : Candidature COT FA 3554</i>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT FA 3554</i>